



Avenant N° 1 aux Instruction de Course

Carantec, le 13/04 à 18 H 50

Paragraphe 5.3

A partir du 14/04, après le briefing des coaches, les bateaux sont autorisés à quitter leurs emplacements respectifs avant l'envoi du pavillon vert.

Le départ à l'eau reste conditionné à l'envoi du pavillon vert

Le Président du comité de Course

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. Appere', written over a light blue background.

Dominique APPERE